

**Cycle III amateur :
Certificat d'Études Musicales (CEM)
DOMINANTE CHANT
Durée de 2 ans (minimum) à 4 ans – 300 heures minimum**

A l'entrée dans le cycle, le service scolarité ouvre un livret informatique sur la base duonnet du CRR, document que l'élève peut compléter et modifier par extranet tout au long de son parcours.

		heures			nombre années	Validation
		total	hebdo	an		
Module principal de pratique collective (en petit et/ou en grand ensemble)		105				
UE I.1	Répertoire soliste du patrimoine et de la création (mélodie, lied / opéra oratorio / musique ancienne)	49.5	0.75	24.75	2	Examen
UE I.2	Travail spécifique avec l'enseignant accompagnateur dont déchiffrage vocal	22	0.3	10	2	CC
UE I.3	Groupe improvisation	33	1	33	1	CC
Module associé de pratique individuelle		198				
UE II.1	en grand ensemble dirigé (chœur)	132	2	66	2	CC
UE II.2	En musique de chambre ou en petit ensemble polyphonique	33	1	33	1	Examen
UE II.3	Théâtre	33				CC
Module complémentaire de formation et de culture musicales		24.75				
UE III.2	Formation musicale : lecture de partitions, travaux d'écoute et d'écriture	24.75	1.5	24.75	5	Examen
TOTAL		327 h				

Evaluation terminale de l'unité d'enseignement dominante (UE) du CEM

- Contrôle continu (sur 5)
Notation par le conseil d'enseignants de l'élève qui s'appuie sur le livret, ce dernier attestant de son travail, des objectifs réalisés et de son implication au sein du CRR.
- Examen (sur 5)
L'élève présente un programme de 15 mn devant jury comportant un spécialiste de la discipline.
- Projet personnel (sur 5)
Il est créé et construit en autonomie par l'élève, puis présenté en cours de cycle dans le cadre de manifestations spécifiques appelées A vous de jouer.

L'UE de dominante du CEM est obtenue à partir de 9/15.

Le maintien de l'élève dans l'établissement est conditionné au respect des cursus. Tout élève absent à une audition, un concert ou un examen et non excusé pourra être exclu après avis des enseignants. Trois avertissements entraînent la radiation définitive.

**Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) :
DOMINANTE CHANT
Durée de 2 à 4 ans – 750 heures**

		heures			année
		total	hebdo	an	
Pour entrer dans ce cursus, il faut avoir validé le cycle 3 de FM, 1 année d'analyse, 1 année d'écriture					
Module principal de pratique individuelle		248			
UE I.1	Interprétation des principaux répertoires - patrimoine et création	99	1	33	3
UE I.2	Prise en charge d'un ensemble de manière autonome et conduite de répétition et pédagogie appliquée (en dehors de l'établissement ou en fonction de l'offre de l'établissement en tutorat)	49,5	0,5	16,5	3
UE I.3	Technique de direction : travail de l'audition, de l'écoute, de la gestique et de l'interprétation (en pédagogie de groupe)	99	1,00	33	3
Module associé de pratique (dans diverses esthétiques)		264			
UE II.1	Pratique vocale individuelle	198	2	66	3
UE II.2	Musique vocale en petit ou grand ensemble	33	1	33	1
UE II.3	Pratique complémentaire du clavier (si le clavier n'est pas l'instrument principal) et des bases de l'accompagnement	33	0,5	16,5	2
Module complémentaire de formation et de culture musicales		182			
UE III.1	Formation musicale : lecture de partition, travaux d'écoute et d'écriture				a valider avant entrée dans le cursus
UE III.3	Analyse musicale, histoire, esthétique (2ème année)	49,5	1,5	49,5	1
UE III.3	Écriture/création (2ème année)	49,5	1,5	49,5	1
UE III.4	Orchestration/arrangement	49,5	1,5	49,5	1
Information sur les formations et les métiers de la musique (1)		33			
TOTAL		726 h			

(1) comportant également une information sur la facture instrumentale et une présentation de l'environnement social, juridique et économique

L'étudiant sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la troisième année du cursus.

Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie au CRR d'Annecy/Pays de Savoie. Un diplôme national est en cours de réflexion au ministère de la culture et devrait être proposé pour la rentrée 2020. Les modalités d'obtention seront alors communiquées à tous les étudiants.

**DÉPARTEMENT
MUSIQUE VOCALE**



Chant

NOTICE PÉDAGOGIQUE



Conservatoire (CRR)

Annecy // 10 Rue Jean-Jacques Rousseau / 04 50 33 87 18
Cran-Gevrier // 24 avenue Germain Perréard / 04 50 57 14 40
Seynod // 84 avenue des Neigeos / 04 50 63 52 52
www.crr.annecy.fr

CONDITIONS D'ACCÈS :

Les dates d'inscriptions et les tarifs sont disponibles sur le site internet du CRR d'Annecy et sur le *Guide des enseignements & des pratiques* de l'année scolaire en cours.

Les droits annuels de scolarité sont acquittés en 3 fois. Tout désistement de l'élève postérieur au 15 octobre engage le paiement intégral des frais de scolarité annuels.

NON DÉBUTANTS :

Concours d'entrée (programme libre)

2 morceaux de styles différents (répétition possible avec l'accompagnateur)

DÉBUTANTS

Age minimum : 15 ans sauf dérogation accordée par le directeur

Age maximum : 26 ans sauf dérogation accordée par le directeur

Test d'entrée : audition d'une pièce

PRÉSENTATION DES CYCLES :

Les répertoires travaillés dans les unités de valeur font appel aux différentes époques de l'histoire de la musique, en privilégiant l'ouverture sur la musique contemporaine, sans oublier les musiques actuelles (jazz, chanson...), traditionnelles.

➤ **Cursus voix d'enfant**

Il existe un cursus voix d'enfant à partir de 8 ans comprenant :

- 1 cours de technique vocale à 3 (30 minutes)
- 1 cours de polyphonie vocale à 3 ou 4
- 1 cours de formation musicale
- 1 cours de chorale

➤ **Cycle I et II**

Le cycle s'organise en fonction de la progression propre à chaque élève. C'est une période qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis. La durée du Cycle est de 3 à 5 ans, sauf dérogation du conseil pédagogique du Conservatoire.

À l'intérieur du cycle il n'y a pas d'examen. Pour passer dans le cycle supérieur, l'élève est évalué en contrôle continu, auquel s'ajoute une épreuve devant jury. À la fin du Cycle II, l'élève peut présenter le Brevet d'études musicales (BEM) qu'il obtient après avoir validé les épreuves de formation musicale et d'instrument ou voix, et avec la prise en compte pour 50% de sa note de contrôle continu.

➤ **Cycle III (détail temps de cours tableau à droite)**

A l'issue du cycle II, l'élève qui souhaite poursuivre son apprentissage peut s'orienter vers :

Le cycle III amateur diplômé (détails au dos de la notice)

Il existe plusieurs filières de Cycle III amateur. Au cours du cycle CEM, possibilité de passer l'examen d'entrée en CPES.

ou

Les classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES)

(détails au dos de la notice)

Ouvertes aux élèves souhaitant s'engager dans une carrière professionnelle musique, danse, théâtre.

Entrée commune Arc Alpin sur examen devant jury extérieur en octobre ou juin de l'année précédente (en fonction des disciplines) : une prestation de 15 minutes, composée d'au moins deux œuvres, ou extraits d'œuvres, d'esthétiques différentes, dont une au moins doit être postérieure à 1950.

+ épreuve de culture et formation musicale (mise en loge de 45 minutes) suivie d'un entretien.

En CPES les élèves doivent suivre un module de direction d'orchestre en projet avec la classe d'orchestre (6 séances) et diriger un chœur amateur en dehors du Conservatoire.

Formations non diplômantes

➤ Parcours personnalisé

A l'issue de la deuxième année de cycle II validée en formation musicale, un *parcours personnalisé* (cursus non diplômant basé sur la pratique collective – 11 h de soutien instrumental dans l'année) doit être demandé à la direction par écrit. Une réintégration dans le cursus diplômant est possible.

➤ Formation continuée (post BEM)

Approfondissement de connaissances et/ou de pratique pour musicien amateur. Cursus non diplômant basé sur la pratique collective. Il doit être demandé à la direction par écrit.

Formulaire disponible auprès du service scolarité. L'élève devra renouveler chaque année sa demande par écrit pour poursuivre dans le dispositif.

Il n'existe pas de perfectionnement instrumental au CRR après le CEM, hormis pour les élèves qui n'auraient pas encore validé leur baccalauréat, ceux-ci intègrent une formation continuée, avec suivi de 2 pratiques collectives obligatoires. En revanche, il est possible d'intégrer des groupes pour poursuivre une pratique amateur : chœurs, groupes musique actuelle ou jazz, orchestres, ...).

Cycle	Horaire hebdo instrument	Examens, contrôles et diplômes
Cycle I : durée de 3 à 5 ans. Disciplines et UV obligatoires : Chant + FM + Chœur de chambre à partir du CI/2		
Cycle I/1	1h à 2 élèves	Contrôle continu
Cycle I/2		
Cycle I/3		
Cycle I/4		Passage en cycle II possible sur contrôle continu et examen en fin de cycle
Cycle I/5		
Cycle II : durée de 3 à 5 ans. Disciplines et UV obligatoires : Chant + FM + Chœur de chambre		
Cycle II/1	1h à 2 élèves	Contrôle continu
Cycle II/2		
Cycle II/3		
Cycle II/4	1h30 à 2 élèves	BEM sur contrôle continu et examen de fin de cycle
Cycle II/5		
Cycle III amateur : de 2 à 4 ans. Modules et UE obligatoires : cf. tableau au verso		
	45 mn en individuel	CEM
CPES : durée de 2 à 4 ans. Modules et UE obligatoires : cf. tableau au verso		
	1h en individuel	